

# SEANCE DU 21 MARS 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze le 21 mars 2016 le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

**MME DEACON Margaret, MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, TALBOT Franck, LANDRY Laurent, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, GIROUARD Germain, RIDOUARD Valérie**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Margaret DEACON**

**DATE DE CONVOCATION : le 15 MARS 2016**

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 25 MARS 2016**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 22 février 2016 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

*MONSIEUR LE PRESIDENT A OUVERT LA SEANCE ET EXPOSE CE QUI SUIT :*

**Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : - participation des communes au SIVU RPI d'Avril à décembre 2016 – avis favorable**

## **DEL/CM 2016-10 – MENSUALISATION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors du Conseil Syndical du SIVU RPI le 29 février 2016, la répartition mensuelle du mois d'avril à décembre 2015 avec régularisation de janvier, février et mars (répartition de 2015) en avril 2016.

A savoir :

Pour la commune d'Availles-Th. : Avril : 1672.51 € et de Mai à Décembre : 2185.57 €

Pour la commune d'Irais : Avril : 3211.14 € et de Mai à Décembre : 2922.23 €

Pour la commune de St-Généroux : Avril : 5083.84€ et de Mai à Décembre : 4880.50€

Pour la commune de Marnes : Avril : 3042.29 € et de Mai à Décembre : 2496.86 €

Pour la commune de St-Jouin : Avril : 4156.90 € et de Mai à Décembre : 4681.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *donne son accord*, pour la mensualisation des participations des communes du mois d'avril à décembre 2016 avec régularisation de janvier, février et mars (répartition de 2015) en avril 2016.

- adopter cette délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **DEL/CL2015-11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Sous la Présidence de Monsieur GAUTRY Jean-Yves, l'assemblée délibère en l'absence de M. BIGOT sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lequel peut se résumer ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXEDENT</b>
<b>Résultats reportés</b>		<b>140 355.66</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>167 673.09</b>	<b>178 863.51</b>
<b>RESULTAT DEFINITIFS</b>		<b>129 165.24</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXEDENT</b>
<b>Résultats antérieurs</b>	<b>11 067.38</b>	
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>43 412.20</b>	<b>4 640.10</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>54 479.58</b>	<b>4 640.10</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>49 839.48</b>	
<b>RESTE A REALISER</b>	<b>9 806.70</b>	<b>8 909.65</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>59 646.18</b>	<b>8 909.65</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>50 736.53</b>	

### **DEL/CL2016-12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

\* Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'Assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DEL/CL2015-13 AFFECTATION DE RESULTAT**

Après avoir constatés les résultats de clôture de l'exercice 2015 identiques à ceux émis par la Trésorerie

### **INVESTISSEMENT :**

SOLDE D'EXECUTION REPORTE	11 067.38
RECETTES REALISEES	4 640.10
DEPENSES REALISEES	43 412.20
SOLDE D'EXECUTION	-38772.10
RESULTAT DE CLOTURE	-49 839.48
PROVISION NON EMPLOYEE	0.00
RESTE A REALISER RECETTES	8 909.65
RESTE A REALISER DEPENSES	9 806.70
DEFICIT DE FINANCEMENT	- <u>50 736.53</u>

### **FONCTIONNEMENT :**

EXCEDENT DE CLOTURE N-1	+140 355.66
AFFECTATION AUX RESERVES	0
EXCEDENT REPRIS en R à N	+140 355.66
RECETTES DE L'ANNEE	167 673.09
DEPENSES DE L'ANNEE	178 863.51
DEFICIT DE L'EXERCICE	- 11 190.12
EXCEDENT DE CLOTURE	<u>129 165.24</u>

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'affecter sur le budget primitif 2016 le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau en fonctionnement recettes : 129 165.24 € (repris au compte 002 /BP 2016).
- Déficit investissement dépenses : 49 839.48€ (repris au compte 001/BP2016)

## **DEL/CM 2016-14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2016 (7 pour -0 contre – 4 abstentions) avec reprise des résultats de l'exercice 2015).

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 286 455.24 euros en section de fonctionnement
- 103 153.95 euros en section d'investissement

A l'instar des années précédentes, le détail du budget primitif sera édité sur le bulletin municipal et distribué courant juillet 2016. Le document officiel est consultable en Mairie, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

-Commission Travaux Bâtiments Voirie – jeudi 24 mars à 18h

Prochaine réunion de Conseil le lundi 18 avril 2016 à 20 h 00

La séance est levée à 22 heures 45.

Vu pour être affiché : le **25 mars 2016**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

*Margaret E. Randon*

le Maire,

